

Comme elles répondent d'au moins 90 p. 100 de toute l'activité bancaire, les sept banques à charte détiennent un monopole et peuvent, chose odieuse, avoir deux poids, deux mesures. Elles ne sont pas prêtes à faire autant pour le petit entrepreneur que pour les sociétés comme Dome, Massey, Chrysler ou Maislin. Elles acceptent de renégocier les emprunts des grandes entreprises et font des pieds et des mains pour leur venir en aide, mais elles se montrent indifférentes au sort des petites entreprises en détresse. C'est difficile à comprendre quand on pense au rôle que joue ces dernières dans notre pays. Les banques exigent prématurément le remboursement des emprunts et le petit commerçant a ensuite du mal à leur en faire expliquer les raisons s'il veut éviter que cela se reproduise.

Le chef d'une petite entreprise est souvent obligé de garantir le prêt qu'il demande. Une étude récente de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes révèle qu'un prêt typique à une petite entreprise est garanti à 295 p. 100. Que risquent les banques dans ce cas-là, monsieur le Président? Les députés savent bien que dans de nombreux cas les prêts au secteur de la petite entreprise doivent être nantis à 300, 400 et jusqu'à 500 p. 100 de leur valeur.

Avec pareil aval, les banques ont tort de parler des risques qu'elles prennent. Peut-être y a-t-il un risque dans leurs transactions avec les grandes sociétés, mais elles sont toujours pressées de prêter des centaines de millions aux sociétés comme Dome Petroleum, sachant qu'elles ne perdront pas grand-chose finalement parce que le gouvernement va courir à la rescousse si ces sociétés tombent en difficulté. Quand les choses se gâtent, les banques se tournent vers la petite entreprise et exigent le remboursement des prêts avant terme pour conserver leurs liquidités. Voilà ce que j'entendais tout à l'heure quand j'ai parlé d'avoir deux poids deux mesures.

Il arrive souvent qu'on exige caution sur caution. Les créances des sociétés sont souvent doublement garanties par des biens personnels, des hypothèques, des biens immobiliers, des titres, ou des cocautions. Un prêt à une petite société est parfois avalisé à 100 p. 100 par chacun des partenaires. La garantie du prêt peut être plusieurs fois supérieure à sa valeur, et le prêteur ne court donc aucun risque.

Lorsqu'il s'agit de refiler la responsabilité aux autres, les banques ne donnent pas leur place. Si vous décidez de discuter d'un problème avec un cadre subalterne, la question sera transmise à son supérieur, puis au directeur régional, avant d'atterrir au siège social qui vous répondra qu'il s'agit d'une pratique courante dans le domaine des banques. Tout le monde se renvoie la balle, afin qu'il devienne difficile pour le chef de petite entreprise d'obtenir une réponse ou de savoir pourquoi on ne veut pas lui accorder ce prêt.

Je sais que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Rompkey) s'inquiète de la situation de la petite entreprise et qu'il attend avec impatience qu'on lance le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise ou le programme d'obligations pour la petite entreprise dans le cadre d'une mesure fiscale. Il faut reconnaître ses bonnes intentions. Par contre, les banques à charte canadiennes ne veulent pas collaborer avec le gouvernement fédéral. Elles refusent d'offrir les obligations pour la petite entreprise aux sociétés en difficultés. Il est pratiquement impossible de profiter de ce programme à l'heure actuelle. Malgré les meilleurs intentions du gouvernement, les banques à charte ne font

aucun cas de la loi, car elles ne sont tout simplement pas intéressées. Selon moi, cela montre bien le peu d'intérêt qu'elles portent en réalité aux petites entreprises.

Je voudrais souligner les points auxquels le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et le ministre des Finances (M. Lalonde) devraient s'attarder lorsqu'ils rédigeront le prochain budget. Il faudrait restructurer la banque de développement de la petite entreprise et s'assurer qu'elle réponde beaucoup mieux aux besoins de ces sociétés. On pourrait donner plus de vigueur au programme de services de consultation pour petites entreprises et les banques pourraient fournir beaucoup plus de capital de risque avec option de prise de participation. Tous les programmes fédéraux d'intérêt pour la petite entreprise devraient être greffés au programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise, notamment dans les provinces où existe un programme semblable. Il suffirait également de simplifier les méthodes de demande de subventions et de financement, afin de permettre aux chefs de petite entreprise d'obtenir du capital plus rapidement et plus régulièrement.

Il serait bon que la loi sur les banques soit modifiée, afin de s'assurer que certaines sommes sont réservées à des prêts aux petites entreprises à des taux d'intérêt raisonnables. D'autres pays se sont rendus compte de l'importance des petites entreprises et de la nécessité de leur réserver certaines sommes, afin qu'elles aient les fonds nécessaires pour leurs diverses activités à des conditions plus avantageuses que les taux en vigueur. On pourrait réviser la loi sur les banques afin de prendre ces mesures, qui encourageraient le secteur de la petite entreprise.

Je souhaiterais que le budget contienne un réel engagement à «acheter canadien». Les États-Unis suivent une politique d'achat chez eux dans le secteur aussi bien privé que public. Si nous adoptons la même ligne de conduite dans les deux secteurs ce serait un réel encouragement pour les petits entrepreneurs. Cela contribuerait à relever leur moral et leur apporterait des occasions de se développer qu'ils n'ont pas en ce moment. Je voudrais que le prochain budget affecte de l'argent à la recherche et au développement dans le domaine de la petite entreprise. J'aimerais voir des mécanismes, dans le prochain budget, pour dégager les milliards de dollars qui dorment dans les comptes d'épargne des Canadiens, pour que cet argent soit investi dans de petites sociétés canadiennes. Cela permettrait de développer nos richesses et laisserait les Canadiens décider de ce qui est dans l'intérêt du pays et de la collectivité.

Le gouvernement fédéral devrait faciliter la commercialisation à l'étranger des nouveaux produits et des produits existants. Les petits producteurs pourraient alors atteindre une plus grande rentabilité.

Le gouvernement fédéral devrait encourager les entreprises coopératives, notamment en ce qui touche les services de financement et de commercialisation. Des services coopératifs seraient utiles lors du démarrage des petites entreprises et pendant la première et la deuxième année. Elles pourraient, par exemple, bénéficier de matériels et de technologies de bureau nouveaux et modernes sans avoir à les acheter dès le départ.

Il faut que le gouvernement envisage sérieusement de réduire les tracasseries administratives qui entravent les petites entreprises. L'entrepreneur se décourage rapidement lorsqu'il